

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE-ET-TRIGONANT

L'an **deux mil vingt six, le quinze septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE-ET-TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Jean Luc PLANCHE, Mme Sylvie DENIS-PALEM, M. Sébastien COURNIL, Mme Pauline KERSUAL, Mme Gaëlle JOUVIE, Mme Valérie MURAT, M. Jérôme ROGATION, M. Pascal BOULOGNE, Mme Viviane DANIEL, Mme Marine SOLERA CHACON.

Étaient absents excusés : Mme Laurence MEYNARD, M. Yannick CLEYRAT, M. Didier DESVEAUX, Mme Anne TROUILLARD-PERROT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Laurence MEYNARD en faveur de M. Daniel LE MAO, M. Yannick CLEYRAT en faveur de M. Jérôme ROGATION, M. Didier DESVEAUX en faveur de Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Ordre du jour :

01 - Prix de vente des lots - lotissement

02 - Convention de mise à disposition de la salle Storelli à l'association "YOGA PILATES BY BETTY"

03 - Projet Convention d'Aide et d'Assistance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.PROTECTION CIVILE

04 - Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde - PCS

05 - Informations diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-030 : Prix de vente des lots - lotissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux d'aménagement du lotissement communal s'achèvent.

Il convient de fixer le prix de vente des lots viabilisés destinés à l'accession à la propriété.

Il propose de fixer le prix des lots (net vendeurs) comme suit :

N° LOT	SURFACE M ²	PRIX HT	PRIX M ² - HT	PRIX TTC
LOT 1	935 m ²	44.166,67 € HT	47,24 €/m ²	53.000 €
LOT 2	1097 m ²	44.166,67 € HT	40,26 €/m ²	53.000 €
LOT 4	988 m ²	44.166,67 € HT	44,70 €/m ²	53.000 €
LOT 10	889 m ²	44.166,67 € HT	49,68 €/m ²	53.000 €
LOT 11	1387m ²	44.166,67 € HT	31,84 €/m ²	53.000 €
LOT 12	918 m ²	42.500,00 € HT	46,30 €/m ²	51.000 €
LOT 13	916 m ²	44.166,67 € HT	48,22 €/m ²	53.000 €
LOT 14	884 m ²	44.166,67 € HT	49,96 €/m ²	53.000 €

LOT 15	853 m ²	44.166,67 € HT	51,78 €/m ²	53.000 €
LOT 3	970 m ²	40.416,67 € HT	41,67 €/m ²	48.500 €
LOT 5	615 m ²	29.166,67 € HT	47,43 €/m ²	35.000 €
LOT 6	718 m ²	34.166,67 € HT	47,59 €/m ²	41.000 €
LOT 7	818m ²	34.166,67 € HT	41,77 €/m ²	41.000 €
LOT 8	590 m ²	29.166,67 € HT	49,44 €/m ²	35.000 €
LOT 9	911 m ²	39.166,67 € HT	42,99 €/m ²	47.000 €
LOT 17 – habitat collectif	4397 m ²	75.000,00 € HT	17,06 €/m ²	90.000 €

Sur l'ensemble des lots, la TVA qui s'applique est de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les prix de vente des lots viabilisés du lotissement comme énumérés ci-dessus-
- autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de vente, les actes authentiques de vente à venir, devant intervenir par devant notaire, ainsi que tous les documents afférents.
- autorise Monsieur le Maire à négocier, le cas échéant, à +/- 20 % du prix TTC
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-031 : Convention de mise à disposition de la salle Storelli à l'association "YOGA PILATES BY BETTY"

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association "YOGA PILATES BY BETTY" propose des séances de yoga-pilates.

Pour la pratique de cette activité, il propose de mettre à disposition la salle Storelli les jeudis soirs de 18 h 30 à 19 h 30.

Il donne lecture du projet de convention établissant les modalités de mise à disposition de la salle Storelli.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

- montant annuel location : 200 €
- dépôt de garantie : 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-032 : Projet Convention d'Aide et d'Assistance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'aide d'assistance dans le cadre du plan communal de sauvegarde proposée par la protection civile.

En cas d'intervention un forfait de 150 €/ jour sera facturé à la collectivité.

Après lecture, il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la dite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde - PCS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil que le Plan Communal de Sauvegarde doit être mis à jour, cette mise à jour est en cours d'élaboration.

INFORMATION : Informations diverses

- Il est proposé d'utiliser le mini-bus 2 fois/mois à destination de Brantôme (marché...), voir pour des petits voyages.
 - Distribution du bulletin municipal fin novembre.
-

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2026-030 : Prix de vente des lots - lotissement

MA-DEL-2026-031 : Convention de mise à disposition de la salle Storelli à l'association "YOGA PILATES BY BETTY"

MA-DEL-2026-032 : Projet Convention d'Aide et d'Assistance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

PROTECTION CIVILE

MA-DEL-- : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde - PCS

MA-DEL-- : Informations diverses

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Daniel LE MAO

Signature Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Jean Luc PLANCHE	
Mme Sylvie DENIS-PALEM (Secrétaire de séance)		M. Sébastien COURNIL	
Mme Pauline KERSUAL		Mme Gaelle JOUVIE	
Mme Valérie MURAT		M. Jérôme ROGATION	
M. Pascal BOULOGNE		Mme Viviane DANIEL	
Mme Marine SOLERA CHACON		Mme Laurence MEYNARD	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Daniel LE MAO)
M. Yannick CLEYRAT	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Jérôme ROGATION)	M. Didier DESVEAUX	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirMme Sylvie DENIS-PALEM)
Mme Anne TROUILLARD-PERRO T	ABSENT EXCUSÉ		

Séance du 15/09/2026 clôturée à 20h15